



Conditions Générales 2017

Pass Anniviers Liberté



Du 25 mai au 5 novembre 2017, toute personne au bénéfice d'un pass Anniviers Liberté a accès gratuitement à différentes infrastructures de transports (transport de personnes uniquement) et de loisirs, de même qu'à des visites.

Le pass s'obtient :

- Dès une nuit passée dans un hébergement structuré (hôtel, auberge, gîte, cabane, ...) situé sur le territoire de la Commune d'Anniviers
- Dans un logement de vacances, auprès du propriétaire ou de l'agence qui loue le logement. Les résidences secondaires sont au bénéfice d'un pass Anniviers Liberté par UPM selon les directives du règlement communal. Des pass supplémentaires peuvent être acquis pour le prix de 150.- et sont valables durant toute la saison estivale

Attention :

- Si vos pass ont été retirés en 2016, les supports (cartes ski data) seront réutilisés en 2017. Il est donc important que la personne qui retire vos pass en 2017 soit en possession de ces supports. Tout nouveau support sera facturé CHF 3.-. Si vous n'avez pas retiré vos pass en 2016, les supports vous seront offerts en 2017.
- les trajets de Sierre ou de Vercorin et en direction de Sierre ou de Vercorin ne sont pas compris dans les prestations du pass « Anniviers Liberté ». Ils doivent être payés intégralement du lieu de départ au lieu d'arrivée.
- Les cartes « Anniviers Liberté » délivrées par les hébergeurs professionnels sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Les pass « Anniviers Liberté » ne peuvent être utilisés que par les bénéficiaires répondant aux conditions d'éligibilité ci-dessus.
- Les prestations Anniviers Liberté sont gratuites uniquement sur présentation du pass. Aucun remboursement en cas d'oubli ou de perte.
- Un pass valable toute la saison au prix de 50 CHF par adulte et 20 CHF par enfants est disponible pour les personnes domiciliées en Anniviers.
- Offre non cumulable **dépendante des dates et horaires d'ouverture des partenaires participants**. Les conditions, notamment les conditions générales le cas échéant, des infrastructures de transport, de loisirs et de visites concernés sont pleinement applicables. Le titulaire du pass « Anniviers Liberté » accepte donc les conditions – notamment générales - existantes pour ces infrastructures, activités et visites. Conditions spéciales pour les groupes dès 10 personnes, se renseigner dans les offices du tourisme d'Anniviers ou chez votre hébergeur. Conditions sujettes à modification.
- Toute utilisation frauduleuse ou abusive entraîne un retrait immédiat du pass et sera dénoncée aux autorités compétentes qui se réservent le droit d'appliquer des sanctions

Offre non valable pour les personnes exonérées du paiement de la taxe de séjour ou qui sont hébergées chez une personne domiciliée dans le Val d'Anniviers.

Informations :

Anniviers Tourisme / Case Postale 38 / 3961 Vissoie

info@anniviers.ch / +41 27 476 16 00